

DEC142548DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Antoine Mynard, directeur du bureau du CNRS à Pékin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133075DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de M. Antoine Mynard aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Pékin ;

Vu le projet de convention portant création du LIA « *Medical Engineering and Theory in Image and Signal Laboratory* » (METISLAB), conclue entre l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, *the Harbin Institute of Technology*, *the Harbin Medical University*, et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Antoine Mynard, directeur du bureau du CNRS à Pékin, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA « *Medical Engineering and Theory in Image and Signal Laboratory* » (METISLAB), conclue entre l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, *the Harbin Institute of Technology*, *the Harbin Medical University*, et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 novembre 2014

Alain Fuchs